

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

## CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

### DÉLÉGATION DE L'OUTAOUAIS

#### APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (Loisir Sport Outaouais) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Donald Côté au 819-743-5544 ou par courriel [donaldcote@athletismegatineau.ca](mailto:donaldcote@athletismegatineau.ca)

#### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

##### 1.1. ENDROIT ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Complexe Guillaume Leblanc, Ville de Rimouski, du 22 au 25 juillet 2023

##### 1.2. DATES IMPORTANTES

Date	Description	Endroit
1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 2 juillet 2023	Période de réalisation des standards ESPOIRS	N/A
19 mai 2023	Finale régionale Jeux du Québec # 1	Complexe sportif Mont-Bleu, Gatineau
25 juin 2023	Finale régionale Jeux du Québec # 2	Complexe sportif Mont-Bleu, Gatineau
26 juin 2023	Réunion du comité de sélection régionale	
4 juillet 2022	Fermeture des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec	
À confirmer	Soirée pré-départ	À confirmer
21 juillet	Départ de la délégation de l'Outaouais vers Rimouski	
22 au 25 juillet	Dates de compétition	Rimouski

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

## CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

### 1.3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes et 5 entraîneurs maximum

Chaque athlète peut être inscrit·e à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

### **AUCUN STANDARD D'INSCRIPTION N'EST EXIGÉ À L'ÉTÉ 2023**

### 1.4. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être né en 2006, 2007, 2008 ou 2009;
- Avoir participé à un événement régional de qualification de sa région;
- Être identifié « Espoir Régional » ou plus haut par la FQA (l'affiliation à la FQA est obligatoire); Normes d'identification « Espoir Régional » au lien suivant : <https://www.athletisme-quebec.ca/medias/normes-espoirs-2023-2.pdf>
- Avoir complété le formulaire de déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale.

### 1.5. RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile\* en date du 1<sup>er</sup> mai 2023.

*\* Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.*

## 2. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional appliquera le processus suivant pour sélectionner les 30 représentant·es de la région :

- Lors des finales régionales du 19 mai 2023 et du 25 juin 2023, les 6 premiers de chaque épreuve chez les juvéniles, ainsi que les 3 premiers chez les cadets, sont invités à remplir le formulaire de mise en candidature (en annexe), ainsi que tout athlète qui désire tenter d'atteindre les standards avant la date limite. Une liste de présélection sera établie à partir des formulaires reçus.

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

## CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

- En plus des résultats de la Finale régionale, seules les performances effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 25 juin 2023 à minuit, heure du Québec (basée sur les statistiques de la FQA et les performances vérifiables lors de compétitions officielles) seront prises en considération pour la sélection finale. Les performances entre le 26 juin et le 2 juillet 2023 pourront être prises en considération dans 2 circonstances : 1<sup>er</sup> – s'il reste des places de disponibles sur l'équipe et dans les épreuves en question. 2 – L'athlète nous signale avant le 26 juin son intention d'essayer d'atteindre la norme espoir dans cette période et recevoir la confirmation du répondant régional.
- Un athlète qui termine premier dans une épreuve lors des journées de sélection n'est pas automatiquement qualifié.
- Les athlètes n'ayant pas le nombre maximal d'épreuves pourraient se faire attribuer des épreuves qui n'ont pas été comblées.
- Advenant le cas où nous aurions atteint le maximum d'athlète sur la délégation (30 athlètes), certains athlètes pourraient être choisis comme remplaçants au cas où les athlètes sélectionnés devraient se désister ou être retirés de l'équipe.

### 2.1 PRIORITÉ DE LA SÉLECTION

- Une sélection prioritaire sera accordée aux athlètes qui réalisent les meilleures performances de l'Outaouais (en pourcentage de la norme ``B`` d'identification espoirs régionaux 2023). Seuls les athlètes identifié « Espoir Régional » ou plus haut par la FQA seront pris en considération.
- De plus, le processus de sélection suivra la sélection hiérarchique suivante :
  1. Les athlètes pouvant performer dans au moins 3 épreuves;
  2. Les athlètes pouvant performer dans au moins 2 épreuves;
  3. Les athlètes ayant la capacité de participer dans au moins 1 épreuve et dans les équipes de relais;
  4. Les athlètes pouvant performer dans au moins 1 épreuve;

#### Ronde 1

Athlètes qui réalisent la meilleure performance de la région dans 3 épreuves et plus.

#### Ronde 2

Athlètes qui réalisent la meilleure performance de la région dans 2 épreuves.

#### Ronde 3

Athlètes qui réalisent la meilleure performance de la région dans 1 épreuve.

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

## CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

### Ronde 4

Athlètes qui réalisent la deuxième meilleure performance de la région dans 3 épreuves et plus.

### Ronde 5

Athlètes qui réalisent la deuxième meilleure performance de la région dans 2 épreuves.

### Ronde 6

Athlètes qui réalisent la deuxième meilleure performance de la région dans 1 épreuve.

### Ronde 7

Si des places sont encore vacantes, les places seront comblées avec le pourcentage le plus élevé de la norme ``B`` d'identification espoirs régionaux 2023 et à la discrétion du comité de sélection.

### Note :

Les athlètes doivent répondre aux critères mentionner dans ce document et remplir le formulaire de déclaration de l'athlète de la FQA ainsi que tous les documents dans les délais prescrits. Le comité de sélection et le répondant régional doivent respecter les maximums mentionnés au point 1 ainsi que les règles de sport Québec et de la Fqa dans le processus de sélection.

**2.2 EXCEPTIONS** Un athlète voulant se qualifier sur des épreuves non disponibles lors des événements régionaux de qualification, mais présentes aux Jeux du Québec ou à des épreuves sur lesquelles il n'a pas pu s'inscrire devra participer à une compétition reconnue par FQA jusqu'au 25 juin 2023 à minuit, heure du Québec, dans l'épreuve souhaitée. Les résultats réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 seront également acceptés. Toutefois, l'athlète doit remplir le formulaire de mise en candidature (Annexe B) en écrivant son intention de faire ces épreuves et le soumettre au plus tard le 25 juin 2023. L'épreuve doit être faite sur les mêmes distances, avec les mêmes engins, et les mêmes hauteurs de haies que la norme ``B`` d'identification espoirs régionaux 2023 de la catégorie juvénile ou de la catégorie cadet pour les athlètes nés en 2008-2009.

Si un athlète se blesse après avoir été sélectionné ou est dans l'incapacité de participer aux Jeux du Québec, il doit en avvertir dans les plus brefs délais le comité de sélection pour que celui-ci sélectionne l'athlète suivant sur la liste.

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2023

## CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION ATHLÉTISME

### 2.3 ENTRAÎNEUR :

Les entraîneurs intéressés à être sélectionné au sein de la délégation doivent soumettre le formulaire (annexe B) le plutôt possible et au plus tard le 19 mai 2023. Une représentation des entraîneurs des différents clubs de la région sera privilégiée ainsi que des entraîneurs dans les différents groupes d'épreuves.

### 2.4 COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est composé du répondant régional, un représentant par club de la région (CAPN et Gatineau) si cela est possible et des entraîneurs au sein de la délégation qui aurait été déjà choisi en date de la réunion de sélection régionale.

### 2.5 ANNONCE DE L'ÉQUIPE

Le comité annoncera la liste des athlètes sélectionnés dans la semaine du 26 juin 2023 par courriel et via les entraîneurs des 2 clubs.

Tous les athlètes sélectionnés recevront un courriel demandant la confirmation de leur participation. Ce courriel comprendra les détails sur les Jeux tels que les coûts associés. Les athlètes sélectionnés devront confirmer leur décision de participer ou non aux Jeux du Québec au plus tard 2 jours après la date d'envoi du courriel.

### 2.6 FRAIS D'INSCRIPTION

Les athlètes sélectionnés devront défrayer les frais associés à la participation aux Jeux du Québec. Les détails sur les frais seront indiqués dans les courriels d'invitation aux athlètes sélectionnés. Les frais seront composés entre autres, sans s'y limiter aux :

- Frais de participation demandés par Loisir Sport Outaouais, responsable de la délégation ;
- Frais pour l'achat de la camisole de l'équipe ;
- Autres frais, s'il y a lieu ;

**FINALE DES JEUX DU QUÉBEC  
ÉTÉ 2023  
CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION  
ATHLÉTISME**

**ANNEXE A  
Athlète - Mise en candidature**

**Ce formulaire doit être rempli de manière lisible en lettre moulée**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : \_\_\_\_\_

Téléphone de correspondance : \_\_\_\_\_

Courriel de correspondance : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Club civil d'athlétisme d'appartenance (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Épreuves souhaitées lors des Jeux du Québec si sélectionné :

Épreuve # 1	Épreuve # 2	Épreuve # 3

**Épreuves lors des Championnats régionaux scolaires / Finale régionale 2023:**

--	--	--

**Vous devez remettre ce formulaire au plus tard le 25 juin 2023, lors des compétitions de sélection ou par courriel à :**

**[donaldcote@athletismegatineau.ca](mailto:donaldcote@athletismegatineau.ca)**

**Les athlètes sélectionnés sur l'équipe seront contactés dans la semaine du 26 juin 2023 par courriel.**

Rappel : afin d'être admissible à participer à la Finale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être né en 2006, 2007, 2008 ou 2009;
- Avoir participé à au moins un événement régional de qualification de la région;
- Être identifié « Espoir Régional » ou plus haut par la FQA (l'affiliation à la FQA est obligatoire); Normes d'identification « Espoir Régional » au lien suivant : <https://www.athletisme-quebec.ca/medias/normes-espoirs-2023-2.pdf>
- Avoir complété le formulaire de déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale.

**FINALE DES JEUX DU QUÉBEC  
ÉTÉ 2023  
CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION  
ATHLÉTISME**

**ANNEXE B  
Entraîneur- Mise en candidature  
Jeux du Québec 2023 – Athlétisme**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro PNCE \_\_\_\_\_ Niveau PNCE \_\_\_\_\_

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : \_\_\_\_\_

Téléphone de correspondance : \_\_\_\_\_

Courriel de correspondance : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Club civil d'athlétisme d'appartenance (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Disciplines que vous encadrez : \_\_\_\_\_

**Vous devez remettre ce formulaire au plus tard le 19 mai 2023, lors de la  
compétition de sélection ou par courriel à :**  
[donauldcode@athletismegatineau.ca](mailto:donauldcode@athletismegatineau.ca)

Les entraîneurs sélectionnés sur l'équipe seront contactés dans la semaine du  
21 mai 2023 par courriel.